



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DÉCISIONS
PRÉSIDENTIELLES
RELATIVES À
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET À LA
RECHERCHE

06 MAI 2013

CONSEIL PRÉSIDENTIEL SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Décisions présidentielles relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche

D1

Réorienter le système d'enseignement supérieur vers les sciences et la technologie pour favoriser l'émergence économique de notre pays

DIRECTIVES

- Orienter les formations supérieures vers les Sciences, la Technologie, les Sciences de l'Ingénieur et les Mathématiques (STEMS), les filières courtes, techniques et professionnelles.
- Mettre en place un nouveau cadre administratif, juridique et institutionnel conforme à la nouvelle orientation de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en prenant en compte les préoccupations d'équité (genre et personnes en situation de handicap).
- Appliquer le programme spécial de promotion des sciences et techniques élaboré par l'Académie nationale des Sciences et Techniques du Sénégal.
- Elaborer une politique nationale de développement de la culture et de l'information scientifiques.

D2

Mettre les Technologies de l'information et de la communication (TIC) au coeur du développement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour améliorer l'accès à l'enseignement supérieur et l'efficacité du système

DIRECTIVES

- Mettre en place l'Université virtuelle sénégalaise (UVS) et des Espaces numériques ouverts (ENO) dans chacune des régions du Sénégal et au sein des universités publiques.
- Mettre en place le Système d'Information et de Gestion de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SIGESR).
- Interconnecter tous les établissements d'enseignement supérieur public et privé.
- Créer une bibliothèque nationale virtuelle pour partager les ressources numériques.
- Créer le Centre de Mutualisation et de Partage (CMP) de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
- Développer l'enseignement à distance et encourager le personnel d'enseignement et de recherche à utiliser les TICs.

Améliorer le pilotage du système d'enseignement supérieur et de recherche et réformer la gouvernance des établissements publics d'enseignement supérieur

DIRECTIVES

- Elaborer et adopter la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie.
- Instaurer la culture de l'évaluation continue à tous les niveaux du système d'enseignement supérieur (processus administratifs, formations, recherche, etc.).
- Instaurer à tous les niveaux (gestion, finances, enseignement, recherche, etc) une culture de résultats et de reddition des comptes.
- Instituer un Comité interministériel de concertation et de coordination entre les Ministères en charge du préscolaire, de l'élémentaire, du moyen, du secondaire, des langues nationales, de l'enseignement technique, de la formation professionnelle et de l'enseignement supérieur et veiller à son fonctionnement régulier.
- Créer d'ici la fin de l'année 2013, le Conseil national de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de l'Innovation, de la Science et de la Technologie (CNESRIST).
- Réviser le décret 2012-837 portant création, organisation et fonctionnement de l'ANAQ-Sup pour étendre ses missions à la recherche.
- Mettre en place la Conférence des Recteurs et Directeurs d'Etablissements d'Enseignement supérieur publics.
- Créer l'Office national du Baccalauréat et réviser les différents textes organisant le baccalauréat pour mieux prendre en compte les nouvelles orientations.
- Finaliser et adopter la loi cadre portant statuts et organisation des universités publiques du Sénégal en tenant compte des recommandations de la CNAES notamment :
 - * l'harmonisation de l'organisation et du fonctionnement des universités (Conseils académique, scientifique et administratif).
 - * la nomination du Recteur, selon des modalités à définir ;
 - * la culture d'évaluation et de reddition des comptes.
- Réviser à court terme le régime financier des universités pour assurer le contrôle effectif de l'ordonnateur sur la planification des décisions de paiement de l'Agent Comptable.
- Fonder d'ici 2017 la **Cité du Savoir** pour un pilotage plus efficace en implantant sur un même espace de 12 ha à Diamniadio les structures de Gouvernance et d'Evaluation que sont le MESR, la DGES, la DGR, le siège du CNRS et les laboratoires mutualisés, l'ANAQ-Sup, le siège de l'UVS, le Centre de Mutualisation et de Partage (CMP), l'Office national du Baccalauréat, la Direction des bourses et le Centre national des oeuvres universitaires du Sénégal (CNOUS).
- Instituer immédiatement un comité de suivi de la mise en oeuvre du Programme de réformes prioritaires 2013/2017 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au Sénégal.

D4

Instaurer une culture de la paix au sein des Etablissements publics d'enseignement supérieur

DIRECTIVES

- Actualiser les textes sur les franchises universitaires.
- Mettre en place une police universitaire dans les établissements d'enseignement supérieur afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Mettre en place des comités de dialogue social et des structures de médiation dans les EES.

D5

Favoriser la carrière des enseignants, des chercheurs et du personnel administratif, technique et de service

DIRECTIVES

- Réviser la loi 81-59 du 9 novembre 1981 et le décret n°89-909 du 5 août 1989 afin de les adapter au système LMD, à la culture d'évaluation.
- Réviser les textes régissant la fonction publique pour tenir compte des évolutions récentes intervenues dans l'enseignement supérieur notamment avec la mise en place du système LMD.
- Réviser les textes régissant les personnels administratifs, techniques et de service pour prendre en compte les nouveaux enjeux de l'enseignement supérieur pour une performance dans l'atteinte des objectifs.
- Créer un cadre réglementaire et/ou légal pour les personnels enseignants et enseignants chercheurs du privé.

Faire de l'étudiant un acteur de sa formation, favoriser sa réussite et améliorer ses conditions de vie

DIRECTIVES

- Renforcer la démocratisation, l'accès des étudiants à l'enseignement supérieur.
- Favoriser la formation des étudiants au civisme, à la citoyenneté, à l'éthique, au leadership, à l'environnement, au développement durable, à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux services à la communauté.
- Mettre en place une politique d'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants (création des Bureaux d'Accueil, d'Orientation et d'Information (BAOI, mise en place de Bureaux de la Vie étudiante (BVE).
- Mettre en œuvre le programme «*un étudiant /un ordinateur*» pour favoriser la réussite des étudiants.
- Renforcer les infrastructures d'hébergement des étudiants par différents mécanismes (investissements publics, initiatives privées, partenariat public/privé).
- Procéder à l'audit des bourses afin de statuer sur :
 - * les mécanismes et critères d'attribution des bourses (bourses d'excellence et bourses sociales).
 - * la composition de la commission d'attribution.
 - * les mécanismes de sécurisation du paiement régulier et à date échue des bourses.
- Créer un Centre national des Œuvres universitaires et sociales (CNOUS) auquel sont rattachés des Centres régionaux des Œuvres universitaires et sociales (CROUS).
- Rendre l'enseignement de l'anglais obligatoire dans les établissements d'enseignement supérieur au cours des trois premières années d'études, pour favoriser la mobilité internationale des étudiants et l'implication d'enseignants du monde anglophone dans leur formation.
- Promouvoir l'apprentissage des langues nationales pour une meilleure insertion des étudiants(es) dans la vie socioéconomique.
- Renforcer le partenariat entre les EES publics et privés et le monde socio-économique pour la création d'incubateur et/ou de centres de transfert technologiques au sein de chaque EES.

D7

Renforcer la carte universitaire pour favoriser l'accès, diversifier l'offre de formation et assurer la qualité de l'enseignement supérieur

DIRECTIVES

- Finaliser d'ici fin 2013 les infrastructures pédagogiques des Universités existantes à travers le Budget consolidé d'Investissement (BCI), le Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement supérieur axés sur les résultats (PGF-Sup) et le Partenariat public/privé.
- Mettre en oeuvre dans la période 2013-2017 la nouvelle carte universitaire :
 - * Construction de la deuxième Université de Dakar (2016-2017), de l'Université multi site du Sine-Saloum (Kaolack, Diourbel, Fatick, Kaffrine en 2015-2016), de l'Université multi site du Sénégal oriental de Tambacounda (Kédougou, Tambacounda, Bakel), de l'Université arabo-islamique avec des filières langue, littérature et culture arabe, religion islamique, sciences et technologies, droit, agriculture, économie et finances islamiques.
 - * Création de Pôles universitaires :
 - ⇒ Université Assane Seck de Ziguinchor avec des antennes délocalisées dans les régions de Sédhiou et de Kolda.
 - ⇒ Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis avec des antennes délocalisées dans les régions de Louga (Centre délocalisé de Guéoul) et Matam ;
 - ⇒ Université Alioune Diop de Bambey (UADB) : avec des antennes délocalisées à Diourbel, Ngoundiane et à Bambey.
 - ⇒ Réseau des Instituts supérieurs d'Enseignement Professionnel (ISEP) avec un établissement spécifique dans chaque région.
- Démarrage des activités de l'Université virtuelle sénégalaise.
- Intégration et accompagnement des Etablissements privés d'Enseignement supérieur pour leur installation dans les régions et leur orientation dans les domaines des STEMS.

D8

Donner un nouvel élan à la recherche

DIRECTIVES

- Définir les grandes priorités de la recherche sénégalaise en rapport avec le projet de développement économique et social.
- Mettre en oeuvre à court terme e programme du Président de la République pour l'équipement des structures de recherche au Sénégal.
- Adopter le projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de la Direction Générale de la Recherche (DGR) dans les meilleurs délais.
- Réviser le décret portant création et organisation du CNRS pour l'adapter aux nouvelles orientations de la recherche sénégalaise.
- Mettre en place un système approprié d'indicateurs de performance pour l'évaluation de la politique nationale de la recherche, de l'innovation, de la science et de la technologie.
- Créer le Fonds national de la Recherche et de l'Innovation (FNRI) qui sera géré par le Ministère en charge de la Recherche et qui remplacera le Fonds d'impulsion de la recherche scientifique et technique.

D9

Investir dans l'enseignement supérieur et la recherche à la hauteur de la nouvelle ambition

DIRECTIVES

- Augmenter de 0,2 % du PIB par an sur les 5 prochaines années les ressources publiques consacrées à l'éducation, tout en maintenant la part de 25% allouée à l'Enseignement supérieur.
- Porter, à l'horizon 2017, conformément aux engagements communautaires, la part de la recherche à 1% du PIB.
- Respecter à l'horizon 2016 le plan d'équilibre budgétaire défini dans le cadre des CDP.
- Elargir le bénéfice de la CFCE à l'enseignement supérieur.
- Allouer un pourcentage des sommes prélevées du Fonds de Services universels au financement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (infrastructures et équipements TIC, programmes de formation et de recherche, capacitation des ressources humaines, etc.).
- Appliquer le plan de recrutement de ressources humaines tel que défini à travers le plan d'équilibre des budgets en rapport avec les CDP.
- Impliquer davantage les partenaires financiers et les collectivités locales dans le financement de l'enseignement supérieur.
- Renforcer l'autonomie financière des universités en matière de mobilisations de ressources additionnelles (activités génératrices de revenus, valorisation des résultats de la recherche, fundraising et financement par les fondations).
- Réviser à la hausse les montants des droits d'inscription et des frais de scolarité et instituer des mesures d'accompagnement.

D10

Ouverture sur l'Afrique et l'international

DIRECTIVES

- Développer la mobilité des étudiants et des chercheurs en favorisant les parcours comprenant des périodes d'études et d'activités dans d'autres établissements notamment à l'étranger.
- Développer les enseignements en langue étrangère pour promouvoir le label « *étudier au Sénégal* » et la mobilité des étudiants sénégalais, le développement des réseaux internationaux.
- Renforcer la participation sénégalaise dans des réseaux de formation et de recherche africains et internationaux ;
- Contribuer à la création d'un espace africain de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ANNEXES



**Programme de
réformes prioritaires
2013/2017 de
l'Enseignement
supérieur et de
la Recherche au
Sénégal**



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

**CONSEIL
PRÉSIDENTIEL**
SUR
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET
LA RECHERCHE